

**Direction :** Santé, développement social et CCAS  
**Service :** Direction

**Affaire suivie par :** Madame PAGERIE-DIEMER  
**Tél. :** 01.70.72.18.94  
**Mail :** berangere.pagerie-diemer@mairie-colombes.fr

**N/REF :** CCAS/BPD-SG/2020

**Note à l'attention de :**

La direction de la vie associative  
La direction des services intérieurs  
La direction de la communication  
La responsable du service action sociale familles (CCAS)

Colombes, le 30 juin 2020

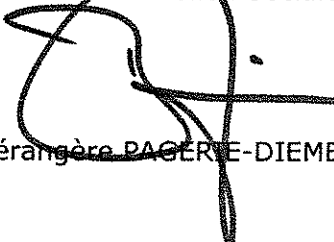
**Objet :** Annonce légale pour appel à candidatures dans le cadre du renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS

Je vous remercie de bien vouloir procéder, dès réception, à l'affichage de l'annonce légale ci-jointe dans le cadre du renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS jusqu'au **15 juillet 2020 inclus**, délai minimal de rigueur d'affichage :

- Dans les halls et accueils municipaux ou tout autre lieu public ;
- Sur les panneaux électroniques et le site internet de la Ville.

Restant à votre disposition et avec mes remerciements,  
Bien cordialement,

La Directrice de la santé, du  
développement social et du Centre  
Communal d'Action Sociale



Bérange PAGERIE-DIEMER

## **Appel à candidatures** **(en application des articles L.123-6 et R.123-11 du Code de l'action sociale et des familles)**

### **Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Colombes renouvelle son Conseil d'Administration**

Dans le cadre du renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, un appel à candidatures est lancé pour la nomination de ses membres « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune », dont obligatoirement :

- Un représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ;
- Un représentant des associations de personnes âgées et de retraités du département ;
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département ;
- Un représentant des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

**Les associations sont appelées à proposer au Maire de Colombes, avant le 15 juillet 2020, une liste comportant (sauf impossibilité dûment justifiée) au moins trois de leurs représentants mandatés par l'association concernée (mentionnant leurs coordonnées complètes), à l'adresse suivante :**

Le Maire de Colombes  
Place de la République  
92701 Colombes cedex

*Pour être recevables, les candidatures devront être exemptes des incompatibilités relatives au statut d'administrateur du CCAS ; il est donc exclu la possibilité de désigner comme administrateur nommé :*

- *Un conseiller municipal autre que ceux élus pour siéger au Conseil d'Administration,*
- *Des personnes qui seraient fournisseurs de biens et services au CCAS,*
- *Un agent du CCAS.*

Le présent appel à candidatures est diffusé dans les halls et accueils ou tout autre lieu public municipal, sur les panneaux électroniques de la Ville, et inséré sur le site internet de la commune.

Fait à colombes, le 30 juin 2020